

**AVIS PUBLIC  
IMMEUBLE ALIÉNÉ**

Conformément à l'article 28 de la *Loi sur les cités et villes*, avis est donné que l'immeuble suivant a été aliéné par la Ville de Saint-Hyacinthe :

<b>TRANSACTION</b>	<b>IMMEUBLE</b>	<b>PRIX</b>
Vente à l'organisme HABITATIONS MASKA Le 1 <sup>er</sup> septembre 2023	Lot 1 439 555 du Cadastre du Québec 1400, rue Saint-Antoine et 400-404, avenue Saint-Simon	500 000,00 \$

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 29 septembre 2023.



Crystel Poirier, L.L.L., OMA  
Greffière